

20 mars 2014

Code de Conduite des
SQUASH.BE : Squash Belgium
LFS : Ligue Francophone de Squash
SQV : Squash Vlaanderen

Ce « Code de Conduite » s'applique à

- tous les joueurs affiliés à la LFS ou à la SQV.
- tous les non-joueurs membres de la LFS ou de la SQV.
- tous les non-joueurs qui ne sont pas membres de la LFS ou de la SQV, mais qui exercent une fonction officielle au sein de la SQUASH.BE, de la LFS ou de la SQV en tant qu'administrateurs ou employés.
- tous les non-joueurs qui ne sont pas membres de la LFS ou de la SQV, mais qui exercent une fonction officielle au sein d'un club affilié à la LFS ou à la SQV.
- tous les non-joueurs qui ne sont pas membres de la LFS ou de la SQV, mais qui se sont vu attribuer une fonction dans leur organisation, comme par exemple membre d'une commission ou bénévole.

Les infractions suivantes sont classées de niveau 1 à 3 selon la gravité des faits. Lorsqu'une infraction se produit sur ou en dehors du terrain dans le centre sportif, une sanction disciplinaire sera prononcée à l'encontre du (des) contrevenant(s) par la commission respective de la SQUASH.BE, LFS ou SQV.

Niveau 1

1. s'oppose oralement à l'arbitre, au marqueur ou aux officiels avec un langage vulgaire et /ou des gestes obscènes ou injurieux.
2. utilise sa raquette ou la balle de façon déplacée sur le terrain.
3. produit un jeu dangereux comme en tournoyant exagérément sa raquette ou en cherchant le contact physique intentionnel avec son adversaire.
4. perd du temps de façon excessive.
5. ne se présente pas à l'heure lors d'un championnat.
6. ne donne pas le meilleur de lui-même pour gagner un match.
7. refuse d'officier comme arbitre ou marqueur lorsqu'il est obligé de le faire selon le règlement de la compétition ou arrive en retard pour arbitrer un match.

Niveau 2

1. fait preuve de violence physique envers l'arbitre, le marqueur ou un officiel.
2. abandonne en cours de compétition pour un motif autre que blessure, maladie ou situation d'urgence.
3. est exclu par l'arbitre.

Niveau 3

1. participe à une compétition de la SQUASH.BE, LFS of SQV en dépit d'une suspension ou de sa non-qualification.
2. manipule de commun accord le résultat d'une compétition.
3. montre une attitude de nature à jeter le discrédit sur le sport, comme en se comportant manifestement en état d'intoxication à l'alcool ou sous influence de stupéfiants.

Sanctions et suspensions

Niveau 1 Avertissement écrit au contrevenant et au club. Un deuxième avertissement de niveau 1 endéans les douze mois conduit à une suspension de 6 mois avec sursis sur une période de 12 mois.

Niveau 2 Suspension de 6 mois avec sursis sur une période de 12 mois. Un deuxième avertissement de niveau 2 endéans les douze mois a pour conséquence que la suspension avec sursis devient effective et à celle-ci s'ajoute une suspension ferme de 6 mois.

Niveau 3 Suspension ferme de 12 mois de toutes activités organisées sous les auspices de la SQUASH.BE, LFS ou SQV et amende de 300 €.

Si un non-joueur qui n'est pas membre de la LFS ou de la SQV, et qui ne s'est vu attribuer aucune fonction dans leur organisation, enfreint le code de conduite, la Fédération organisatrice se réserve le droit de déposer plainte auprès de la Police Locale. Les sanctions prévues dans ce Code de Conduite ne s'appliquent pas à la personne en question.

Les cas qui ne sont pas prévus dans ce Code de Conduite pourront toujours être examinés par la commission respective de la SQUASH.BE, LFS ou SQV.